



Chemin de la Guelenne 20/2 - 7060 SOIGNIES  
 Tél. : 067/64.94.77  
 TVA : BE 0645.647.440  
 CBC Banque : IBAN BE29 7320 3840 3664  
 BIC : CREGBEBB

## TARIFS LOCATION CONTAINERS

### PRIX FORFAITAIRE PAR CONTAINER

TYPE DE DECHETS	CAPACITE	PRIX HTVA
<b>MELANGE</b>  <u>Déchets interdits :</u> amiante, roofing, pneus, huiles peintures, colles, batteries, déchets ménagers et animaux, agents chimiques, déchets médicaux, matériaux dangereux, inflammables, explosifs et toxiques	10 M <sup>3</sup>	550,00 €
	20 M <sup>3</sup>	900,00 €
	30 M <sup>3</sup>	1200,00 €
<b>BRIQUAILLONS SEULS</b>  avec un max. de 13 tonnes -> chaque tonne supplémentaire sera facturée selon les différentes décharges  <u>Déchets interdits :</u> Ytong, ancien et nouveau plafonnage, gyproc	8 M <sup>3</sup>	225,00 €
	10 M <sup>3</sup>	250,00 €
<b>BRIQUAILLONS AVEC MAX. 10 % DE TERRE</b>  avec un max. de 13 tonnes -> chaque tonne supplémentaire sera facturée selon les différentes décharges	8 M <sup>3</sup>	300,00 €
	10 M <sup>3</sup>	350,00 €
<b>TERRES SAINES</b>  avec un maximum de 13 tonnes -> tout supplément sera facturé à 45,00 €/T	8 M <sup>3</sup>	400,00 €
	10 M <sup>3</sup>	430,00 €
<b>BOIS</b>  <u>Déchets interdits :</u> bois imprégné, billes de chemins de fer, bois brûlé, châssis	10 M <sup>3</sup>	320,00 €
	20 M <sup>3</sup>	500,00 €
	30 M <sup>3</sup>	700,00 €
<b>DECHETS VERTS</b>	10 M <sup>3</sup>	200,00 €
	20 M <sup>3</sup>	300,00 €
	30 M <sup>3</sup>	440,00 €

<b>AMIANTE</b>	10 M <sup>3</sup>	250,00 € avec big bag spécial + 175,00 €/T pour l'amiante
----------------	-------------------	--

- ❖ Dans ces tarifs sont inclus :
  - la livraison et l'enlèvement du container dans un rayon de 20 km
  - la taxe kilométrique
  - la location du container pour une durée de 4 jours
  - le déversement dans un centre agréé

- ❖ Interdiction de rehausser le niveau du container /pas de dépassement du container sinon le tarif sera multiplié par 2
- ❖ Signalisation à votre charge
- ❖ Si votre container doit être installé sur la voie publique, vous avez besoin d'une autorisation délivrée par la Commune. N'oubliez pas de vous y prendre à l'avance.